



## Séance ordinaire du 4 décembre 2024

### 1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 4 décembre 2024, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Messieurs les conseillers, Gilles Massey, Ian Dellner, Jean Barrette et Jacques Ostiguy.

Absente : Mesdames Najah Zaoude et Martine André

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

#### **Informations relatives à la séance de ce soir**

*« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.*

*Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.*

*La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».*

2024-12-226

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 4 décembre 2024

#### MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner  
Appuyé par Jean Barrette

## **ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 tel que déposé, incluant le point tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL**

- 3.1 MAMH – Demande de prolongation de délai – Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

### **4. PAROLE AU MAIRE**

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

### **6. GREFFE**

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024
- 6.2 Mandat général – services professionnels Cain Lamarre – 2025
- 6.3 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

### **7. RESSOURCES HUMAINES**

### **8. FINANCES**

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 Mandat d'audit – BCGO – Projet TecQ 2019-2024
- 8.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
- 8.5 Module Transphere – PG Solutions
- 8.6 Financement temporaire – acquisition du Boisé
- 8.7 Ordre de changement et autorisation de paiement – Accompagnement en relations publiques

### **9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **10. SERVICES URBAINS**

- 10.1 Attestation – programmation de travaux no 2 – TecQ 2019-2024
- 10.2 Heures supplémentaires – EFEL – TecQ 2019-2024
- 10.3 Location – citerne (bris d'aqueduc – octobre 2024)
- 10.4 Reddition de comptes – PRABAM
- 10.5 Autorisation de paiement – Travaux rues Noyers Peupliers – TecQ 2019-2024
- 10.6 Autorisation de paiement – Reprofilage de fossés

### **11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 11.1 Mandat – accompagnement dans la finalisation des ententes intermunicipales pour la fourniture d'eau
- 11.2 Octroi de contrat – Top Design
- 11.3 Appel d'offres publique – déneigement des rues
- 11.4 Confirmation de l'engagement de la municipalité à élaborer un PGA-eau

## **12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 12.1 Demande d'aide financière – Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges – location de salle
- 12.2 Mandat – Camp de jour 2025

## **13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL**

#### **3.1 MAMH - DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI - MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC**

Dépôt de l'acceptation du MAMH de la prolongation jusqu'au 23 janvier 2026.

### **4. PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

### **5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

### **6. GREFFE**

2024-12-227

#### **6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024**

**CONFORMÉMENT** à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette  
Appuyé par Ian Dellner

**ET RÉSOLU**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-228

**6.2 MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS CAIN LAMARRE - 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des besoins en termes de greffe a identifié un manque de ressources à l'interne pour valider et compléter les procès-verbaux, les résolutions et les modifications aux règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services de Cain Lamarre Avocats et leur expérience dans le domaine municipal;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Gille Massey

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil octroie le mandat au cabinet Cain Lamarre de procéder à la lecture et l'analyse des procès-verbaux, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2025, pour un montant forfaitaire de 1 200 \$ plus les frais administratifs et taxes applicables;

**QUE** le conseil octroie l'utilisation d'une banque d'heures à taux horaire réduit pour un service de consultation par la direction générale pour un maximum de 15 heures en 2025, pour un montant de 3 000\$ plus taxes et frais des services administratifs de 7,5%;

**QUE** le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation (en sus de la banque d'heures), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-229

**6.3 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution no 2022-01-009, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités "LERM"), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Ian Dellner

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2024 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

## **8. FINANCES**

### **8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES**

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 30 novembre 2024 pour un montant de 42 466.59 \$;

|                                                              |                     |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| Chèques émis par la Municipalité                             | 1 342.34 \$         |
| Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins | 17 375.79 \$        |
| Salaires nets                                                | 23 748.46 \$        |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>42 466.59 \$</b> |

2024-12-230

### **8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 746 317.15 \$ en date du 30 novembre 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Jacques Ostiguy

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13094 à 13113 et 24121 à 24139 totalisant un montant de 746 317.15\$ en date du 30 novembre 2024;

**QUE** tenant compte de la grève de Postes Canada, les paiements pourront être effectués par transfert bancaire, le cas échéant;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-231

### **8.3 MANDAT D'AUDIT – BCGO – PROJET TECQ 2019-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité requiert une offre de services professionnels en lien avec l'audit obligatoire du projet TecQ 2019-2024;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme BCGO en date du 27 novembre 2024 au montant estimé de 3 500\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette  
Appuyé par Ian Dellner

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** l'entente avec la firme BCGO pour effectuer l'audit des dépenses du programme la TecQ 2019-2024 au montant estimé de 3 500\$;

**QUE** les coûts en lien avec ce mandat seront imputés au poste budgétaire # 02-130-00-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-232

### **8.4 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, un extrait de l'état des taxes préparé par la directrice générale, greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Jean Barrette

### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

**QUE** la directrice générale, greffière-trésorière transmette, avant le 20 janvier 2025, au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'extrait de l'état des taxes préparé comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaire, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-233

### **8.5 MODULE TRANSPHERE – PG SOLUTIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire mettre en place un système électronique pour le paiement de ses fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a approuvé l'utilisation de la plateforme Acceo-Transphere de PG Solutions le 6 décembre 2023 avec la résolution no 2023-12-146;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par PG Solutions le 26 novembre 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Jacques Ostiguy

### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** la mise en place du module Acceo-Transphere – Fournisseurs par PG Solutions;

**D'AUTORISER** le paiement pour l'installation, la formation et la licence annuelle de Acceo-Transphere au montant de 2 187,00\$ avant taxes, financé à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-234

### **8.6 FINANCEMENT TEMPORAIRE – ACQUISITION DU BOISÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**un Règlement d'emprunt no 385-2024 a été adopté le 15 novembre 2024, soit le Règlement numéro 385-2024 décrétant une dépense de 3 237 000 \$ et un emprunt de 3 237 000 \$ pour l'acquisition et la protection des lots 2 580 983 et 3 231 113 du cadastre rénové du Québec, dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac ("Le Boisé")

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à un prêt temporaire pour assurer les liquidités nécessaires à ladite acquisition dans les prochaines semaines, en attendant le financement permanent;

**CONSIDÉRANT** l'offre de financement de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner  
Appuyé par Gilles Massey

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil autorise le financement temporaire des liquidités requises avec la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à un taux maximal de 5,95 % selon l'utilisation des fonds requis;

**QUE** le conseil autorise le maire, Monsieur Mario Tremblay, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-235

**8.7 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –  
ACCOMPAGNEMENT EN RELATIONS PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-07-102 pour l'octroi d'un contrat à Fernandez relations publiques dans le cadre des communications à mettre en place pour bien informer les citoyens;

**CONSIDÉRANT** la durée totale du mandat et le nombre d'heures requis pour mener à terme le projet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Gilles Massey

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'APPROUVER** l'ordre de changement numéro 1;



**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Coupal, à payer à la firme Fernandez relations publiques un montant supplémentaire de 9 200 \$, plus les taxes applicables, imputé au poste budgétaire # 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

## **10. SERVICES URBAINS**

2024-12-236

### **10.1 ATTESTATION – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO 2 – TECQ 2019-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TecQ) pour les années 2019 à 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Ian Dellner

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux version n° 2** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la **programmation de travaux version n° 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-237

## 10.2 HEURES SUPPLÉMENTAIRES – EFEL – TECQ 2019-2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la firme EFEL Experts-conseils afin de réaliser et lancer l'appel d'offres public sur le SEAO relativement aux travaux de remplacement infrastructures des rues Peupliers et des Noyers;

**CONSIDÉRANT** le mandat accordé par la Municipalité à la firme EFEL Experts-conseils afin d'assurer la tâche de chargé de projet et de supervision, tel qu'approuvé le 6 mars 2024 avec la résolution no 2024-04-053;

**CONSIDÉRANT QUE** la banque d'heures de surveillance prévue au contrat était de 270 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** EFEL estime dépasser les heures en banque pour tenir compte des éléments suivants :

- Validation préprojet pour des vannes existantes;
- Suivi en lien avec la pose du temporaire et discussion avec les citoyens en cours de projet (plusieurs suivis);
- Remplacement de la borne-fontaine rue des Érables;
- Prolongement des heures en lien avec les fermetures d'eau et surprise au chantier.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Ian Dellner

### ET RÉSOLU

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** l'ajout d'une somme de 5 000\$ (taxes en sus) pour couvrir ces heures supplémentaires pour la surveillance des travaux de remplacement des infrastructures sur les rues des Peupliers et des Noyers;

**QUE** les coûts en lien avec ce mandat seront financés par l'aide financière de la TECQ 2019-2024, au poste budgétaire # 23-040-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-238

## 10.3 LOCATION – CITERNE (BRIS D'AQUEDUC – OCTOBRE 2024)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a dû intervenir pour colmater le bris d'aqueduc sur la rue du Chêne;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués d'urgence les 28 et 29 octobre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a décidé de fournir l'eau potable aux citoyens affectés pendant la fermeture complète de l'eau;

**CONSIDÉRANT** la facture reçue de L'Eau-Thentique Transport inc. au montant de 6 133,92\$, taxes incluses pour la location d'une citerne;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette  
Appuyé par Jacques Ostiguy

### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal approuve la dépense de 6 133,92\$ taxes incluses, effectués par L'Eau-Thentique Transport inc., imputé au poste budgétaire # 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-239

## **10.4 REDDITION DE COMPTES – PRABAM**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation et de mise aux normes à l'hôtel de ville et le projet de mise aux normes au centre communautaire sont admissibles à une aide financière de 104 054 \$ provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont terminés et que la Municipalité a préparé tous les documents requis pour la reddition de comptes finale exigée dans le cadre dudit programme afin d'obtenir le versement de l'aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de comptes a été complétée sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales ("PGAMR") ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Ian Dellner

### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'ENTÉRINER** et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale présentée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-240

**10.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX RUES NOYERS PEUPLIERS – TECQ 2019-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EFEL recommande le paiement du décompte progressif no 1 en rapport avec les travaux exécutés dans le cadre du projet du renouvellement de conduites rue des Peupliers et des Noyers dans son rapport du 21 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme exigible est de 505 828,97\$ avant taxes et avant la retenue contractuelle de 10%;

**CONSIDÉRANT** la facture no 012709 datée du 21 octobre 2024 de Pavages D'Amour inc.;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Jean Barrette

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal autorise le paiement de la facture no 012709 de Pavages D'Amour inc. datée du 21 octobre 2024 au montant de 455 246,07\$ avant taxes, soit 505 828,97\$ réduit du montant de la retenue contractuelle de 10%, soit 50 582,90\$.

**QUE** les coûts en lien avec ces travaux soient financés par l'aide financière de la TECQ 2019-2024, au poste budgétaire # 23-040-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-241

**10.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – REPROFILAGE DE FOSSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé aux travaux de reprofilage des fossés sur son territoire du 29 octobre au 4 novembre 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner  
Appuyé par Gilles Massey

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 080722 de Pavages Vaudreuil ltée au montant de 17 520,50\$ plus les taxes applicables, imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**2024-12-242**

### **11.1 MANDAT – ACCOMPAGNEMENT DANS LA FINALISATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA FOURNITURE D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire obtenir un accompagnement dans la finalisation des ententes intermunicipales relatives à la fourniture des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

**CONSIDÉRANT** l'expertise et la réputation de M. Saladzius, ing dans le domaine;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Jean Barrette

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** un mandat à M. Alain Saladzius, ing pour la durée de l'accompagnement pour un montant maximal de 10 000\$ avant taxes, imputé au poste budgétaire # 02-412-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-12-243**

### **11.2 OCTROI DE CONTRAT – TOP DESIGN**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de rafraîchir la salle de réunion des bureaux de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Top Design le 25 octobre 2024 pour la conception de ce projet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette  
Appuyé par Ian Dellner

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal octroie le contrat à Top Design au montant de 2 300\$ plus les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer les factures reçues et ce, à même le poste budgétaire # 02-130-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-12-244**

### **11.3 APPEL D'OFFRES PUBLIQUE – DÉNEIGEMENT DES RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la firme Techni-Consultant afin de réaliser et lancer un appel d'offres public sur le SEAO relativement au contrat de déneigement, déglacage et entretien des chemins publics pour une période de 3 ou 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi, 28 novembre 2024 à l'Hôtel de ville de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçue une seule soumission, laquelle est conforme aux documents d'appel d'offres soit :

- Ferme Gérard Martel et fils inc.

Durée 3 ans (fin de l'hiver 2027) : 390 000\$ avant taxes

Durée 5 ans (fin de l'hiver 2029) : 690 000\$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Techni-Consultant d'octroyer le mandat au seul soumissionnaire conforme, soit à la Ferme Gérard Martel et fils inc.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette  
Appuyé par Jacques Ostiguy

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement, déglacage et entretien des chemins publics, pour une durée de 5 ans à Ferme Gérard Martel et fils Inc. pour un montant de 690 000\$, taxes en sus, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et à la soumission de Ferme Gérard Martel et fils Inc.

**D'AUTORISER** le paiement des versements dus à Ferme Gérard Martel & Fils Inc. conformément aux documents d'appel d'offres, pour un montant total maximal de 690 000\$ taxes en sus, à même le budget d'exploitation, au poste # 02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-245

## **11.4 CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ÉLABORER UN PGA-EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy  
Appuyé par Ian Dellner

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

**QUE** la Municipalité s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ("MAMH") au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

**QUE** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2024-12-246

### **12.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS VAUDREUIL-SOULANGES – LOCATION DE SALLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges est un organisme communautaire qui offre divers services aux aînés de la région de Vaudreuil-Soulanges en complémentarité avec les autres organismes et les institutions de la région, incluant la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT QUE** ceci rejoint un des objectifs de la Politique des familles et des aînés et plan d'action 2024-2026 d'accroître la participation des familles et des aînés aux loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres souhaitent se rencontrer périodiquement en 2024-2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Jean Barrette

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** une aide financière d'une valeur de près de 1 050\$ au Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges pour la location de la salle communautaire;

**DE PRÉLEVER** la somme accordée à même le budget d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-247

**12.2 MANDAT – CAMP DE JOUR 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire procéder à une entente de service pour la gestion de son camp de jour;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par Académie Jeunesse;

**CONSIDÉRANT** la prise en charge de l'aspect administratif, organisationnel et technique du camp de jour par Académie Jeunesse;

**CONSIDÉRANT** l'économie de temps et de ressources engendrée par cette entente;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner  
Appuyé par Jean Barrette

**ET RÉSOLU:**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'OCTROYER** le contrat à Académie Jeunesse pour la gestion du Camp de jour 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**14. AFFAIRES DIVERSES**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024-12-248

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**



À 8h24 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Jacques Ostiguy

**ET RÉSOLU**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du 4 décembre 2024 à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et  
greffière-trésorière

Le maire

---

Danielle Coupal

---

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature  
du présent procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes les résolutions  
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du  
*Code municipal*